

XIII

1849

I

LE JARDIN D'HIVER

— Février 1849 —

En février 1849, au milieu des douleurs et des frayeurs, des fêtes. La misère en donnait. On dansait pour les pauvres. Tandis que les canons, montrés à l'émeute le 29 janvier, étaient pour ainsi dire encore en batterie, un bal de bienfaisance attirait tout Paris au Jardin d'Hiver.

Voici ce que c'était que le Jardin d'Hiver.

Un poète l'avait peint d'un mot : *On a mis l'été sous verre !* C'était une immense cage de fer, à deux nefs en croix, grande comme quatre ou cinq cathédrales, et revêtue d'une vitrine gigantesque. Cette cage était bâtie dans les Champs-Élysées. On y pénétrait par une galerie en planches, garnie de tapis et de tapisseries.

Quand on y entrait, l'œil se fermait d'abord dans l'éblouissement d'un flot de lumière. A travers cette lumière, on distinguait toutes sortes de fleurs magnifiques et d'arbres étranges, avec les feuillages et les altitudes des tropiques et des florides, bananiers, palmiers, lataniers, cèdres, larges feuilles, énormes épines, branches bizarres tordues et mêlées comme dans une forêt vierge. Du reste, il n'y avait là de vierge que la forêt. Les plus jolies femmes et les plus belles filles de Paris, en toilettes de bal, tourbillonnaient dans cette illumination *a giorno*, comme un essaim dans un rayon.

Au-dessus de cette cohue parée, resplendissait un monstrueux lustre de cuivre, ou plutôt un immense arbre d'or et de flamme renversé, qui semblait avoir sa racine dans la voûte, et qui laissait pendre sur la foule son feuillage de clartés et d'étincelles. Un vaste cercle de candélabres, de lampadaires et de girandoles rayonnait de toutes parts autour de ce lustre comme les constellations autour du soleil. Un orchestre qui faisait trembler harmonieusement le vitrage, résonnait sous les combles.

Mais ce qui donnait au Jardin d'Hiver une figure à part, c'est qu'au delà de ce vestibule de lumière, de musique et de bruit, que les yeux traversaient comme un voile vague et éclatant, on apercevait une sorte d'arche immense et ténébreuse, une grotte d'ombre et de mystère. Cette grotte, où se dressaient de grands arbres, où se hérissait un taillis percé d'allées et de clairières, où l'on voyait un jet d'eau se dissoudre en brume de diamants, n'était autre chose que le fond même du jardin. Des points rougeâtres, qui ressemblaient à des oranges de feu, y reluisaient çà et là dans les branchages. Tout cet ensemble était comme un rêve. Les lanternes dans le taillis, quand on en approchait, devenaient de grosse tulipes lumineuses mêlées aux vrais camélias et aux roses réelles.

On s'asseyait sur un banc, les pieds dans la mousse et dans le gazon, et l'on sentait une bouche de chaleur sous ce gazon et sous cette mousse; on rencontrait une immense cheminée de marbre et de bronze, où brûlait la moitié d'un arbre, à deux pas d'un buisson frissonnant sous la pluie d'un jet d'eau. Il y avait des lampes dans les fleurs et des tapis dans les allées. Au milieu des arbres, des satyres, des nymphes toutes nues, des hydres, toutes sortes de groupes et de statues, qui avaient, tous ensemble, comme le lieu même où on les voyait, je ne sais quoi d'impossible et je ne sais quoi de vivant.

Que faisait-on à ce bal? On y dansait un peu, on y faisait un peu l'amour, surtout on y parlait politique.

Il y avait ce soir-là une cinquantaine de représentants. On y remarquait le représentant nègre Louisy Mathieu, en gants blancs, accompagné du représentant négrophile Schœlcher en gants noirs. On disait : — O fraternité ! ils ont changé de mains !

Les hommes politiques adossés aux cheminées annonçaient la prochaine publication d'une feuille intitulée *l'Aristo*, journal *réac.* On s'entretenait de l'affaire Bréa qui se jugeait en ce moment-là même. Ce qui frappait le plus ces hommes graves dans cette sinistre affaire, c'est qu'il y avait parmi les témoins un marchand de ferrailles appelé *Lenclume* et un serrurier nommé *Laclef*.

Voilà quelles petites choses les hommes mêlaient alors aux événements de Dieu.

II

LES MEURTRIERS DU GÉNÉRAL BRÉA

Mars 1849.

Les condamnés de l'affaire Bréa ont été enfermés au fort de Vanves. Ils sont cinq : Nourry, pauvre enfant de dix-sept ans dont le père et le frère sont morts fous, type de ce gamin de Paris dont les révolutions font un héros et dont les émeutes font un assassin ; Daix, borgne, boiteux, manchot, *bon pauvre* de Bicêtre, trépané il y a trois ans, ayant une petite fille de huit ans qu'il adore ; Lahr, dit le Pompier, dont la femme est accouchée le lendemain de la condamnation, donnant la vie au moment où elle recevait la mort ; Chopart, commis libraire, mêlé à d'assez mauvaises fredaines de jeunesse ; enfin Vappreaux jeune, qui a plaidé l'alibi, et qui, s'il faut en croire les quatre autres, n'a point paru à la barrière de Fontainebleau dans les trois journées de juin.

Ces malheureux sont enfermés dans une grande casemate du fort. Leur condamnation les a accablés et tournés vers Dieu. Il y a dans la casemate cinq lits de camp et cinq chaises de paille ; ils ont ajouté à ce lugubre mobilier de cachot un autel. Cet autel est construit au fond de la casemate, vis-à-vis de la porte d'entrée et au-dessous du soupirail d'où vient le jour. Il n'y a sur l'autel qu'une Vierge en plâtre enveloppée d'un voile de dentelle. Pas de flambeaux, de crainte que les prisonniers ne mettent le feu à la porte avec la paille de leurs matelas. Ils prient et travaillent. Comme Nourry n'a pas fait sa première communion et veut la faire avant de mourir, Chopart lui fait réciter le catéchisme.

A côté de l'autel est une planche trouée de balles et posée sur deux tréteaux. Cette planche était la cible du fort. On en a fait leur table à manger. Inadvertance cruelle qui leur met sans cesse la mort prochaine sous les yeux.

Il y a quelques jours, une lettre anonyme leur parvint. Cette lettre les invitait à frapper du pied sur la dalle placée au centre de la casemate. Cette

dalle, leur disait-on, recouvrait l'orifice d'un puits communiquant avec d'anciens souterrains de l'abbaye de Vanves qui iraient jusqu'à Châtillon. Ils pourraient soulever cette dalle et s'évader une nuit par là.

Ils ont fait ce que la lettre leur conseillait. La dalle a, en effet, résonné sous le pied, comme si elle recouvrait une ouverture. Mais, soit que la police ait eu avis de la lettre, soit toute autre cause, la surveillance a redoublé à partir de ce moment, et ils n'ont pu profiter de l'avis.

Les geôliers et les prêtres ne les quittent ni jour ni nuit. Les gardiens du corps mêlés aux gardiens de l'âme. Triste justice humaine !

L'exécution des condamnés fut une faute. C'était l'échafaud qui reparaisait. Le peuple avait poussé du pied et jeté bas la guillotine. La bourgeoisie la relevait. Chose fatale.

Le président Louis Bonaparte inclinait à la clémence. Il était facile de traîner en longueur la revision et la cassation. L'archevêque de Paris, M. Sibour, successeur d'une victime, vint demander la grâce des meurtriers. Mais les phrases convenues prévalurent. Il fallait rassurer le pays ! il fallait reconstruire l'ordre, rebâtir la légalité, réédifier la confiance ! Et la société de cette époque en était encore là d'employer des têtes coupées comme matériaux. L'espèce de Conseil d'État qu'il y avait alors, consulté aux termes de la Constitution, opina pour l'exécution. L'avocat de Daix et de Lahr, M. Cresson, vit le président. C'était un jeune homme ému et éloquent. Il parla de ces hommes, de ces femmes qui n'étaient pas encore veuves, des ces enfants qui n'étaient pas encore orphelins, et, en parlant, il pleura.

Louis Bonaparte l'écouta en silence, lui prit les mains, mais se contenta de lui dire : — Je suis bien malheureux !

Le soir de ce même jour, c'était le jeudi, le Conseil des ministres s'assembla. La discussion fut longue et vive. Un seul ministre repoussait l'échafaud. Louis Bonaparte l'appuyait. Le débat dura jusqu'à dix heures du soir. Mais la majorité du Conseil l'emporta, et avant que les ministres se séparassent, le garde des sceaux, Odilon Barrot, signa l'ordre d'exécution de trois des condamnés, Daix, Lahr et Chopart. Nourry et Vappreaux jeune furent commués aux galères perpétuelles.

L'exécution fut fixée au lendemain matin, vendredi.

La chancellerie transmit immédiatement l'ordre au préfet de police qui dut se concerter avec l'autorité militaire, le jugement étant rendu par un conseil de guerre.

Le préfet envoya chez le bourreau. Mais, depuis février, le bourreau de Paris avait quitté la maison qu'il habitait rue des Marais-Saint-Martin. Il s'était cru destitué comme la guillotine. Il avait disparu.

On perdit du temps pour trouver sa nouvelle demeure, et, lorsqu'on y

arriva, il était absent. Le bourreau était à l'Opéra. Il était allé voir jouer *le Violon du Diable*.

Il était près de minuit. Le bourreau manquait. On dut ajourner l'exécution au surlendemain.

Dans l'intervalle, le représentant Larabit, auquel Chopart avait porté secours dans les barricades des barrières, fut averti et put revoir le président. Le président signa la grâce de Chopart.

Le lendemain de l'exécution, le préfet de police manda le bourreau et lui reprocha son absence. — Ma foi, répondit Sanson, je passais dans la rue, j'ai vu une grande affiche jaune avec ce mot : *le Violon du Diable*. J'ai dit : Tiens, ce doit être drôle ! et je suis allé au spectacle.

Ainsi une affiche de théâtre sauva la tête d'un homme.

Il y eut des détails horribles.

Dans cette nuit du vendredi au samedi, pendant que ceux qu'on appelait autrefois « les maîtres des basses-œuvres » construisaient l'échafaud à la barrière de Fontainebleau, le rapporteur du conseil de guerre, assisté du greffier, se rendait au fort de Vanves.

Daix et Lahr, qui allaient mourir, dormaient. Ils étaient dans la casemate n° 13, avec Nourry et Chopart. Il fallut attendre, il se trouva qu'on n'avait pas de cordes ; on les laissa dormir. A cinq heures du matin, les valets du bourreau arrivèrent avec ce qui était nécessaire.

Alors on entra dans la casemate. Les quatre hommes s'éveillèrent. On dit à Nourry et à Chopart : — Allez-vous-en ! Ils comprirent et s'enfuirent dans la casemate voisine, joyeux et épouvantés. Daix et Lahr, eux, ne comprenaient pas. Ils s'étaient dressés sur leur séant et regardaient autour d'eux avec des yeux effarés. On se jeta sur eux et on les garrotta. Personne ne disait un mot. Ils commencèrent à entrevoir une lueur et se mirent à pousser des cris terribles. — Si on ne les avait pas liés, disait le bourreau, ils nous auraient dévorés !

Puis Lahr s'affaissa et se mit à réciter des prières pendant qu'on leur lisait l'arrêt.

Daix continua de lutter avec des sanglots et des rugissements d'horreur. Ces hommes qui avaient tué si facilement, étaient terrifiés de mourir.

Daix cria : Au secours ! fit appel aux soldats, les adjura, les injuria, les supplia au nom du général Bréa.

Tais-toi ! dit un sergent, tu es un lâche !

L'exécution se fit en grand appareil. Constatons ce fait : la première fois que la guillotine osa se montrer après février, on lui donna une armée pour la garder. Vingt-cinq mille hommes, infanterie et cavalerie, entouraient l'échafaud ; deux généraux commandaient. Sept pièces de canon furent bra-

quées aux embouchures des rues qui aboutissaient au rond-point de la barrière de Fontainebleau.

Daix fut exécuté le premier. Quand sa tête fut tombée et qu'on délia le corps, le tronc d'où jaillissait un ruisseau de sang tomba sur l'échafaud entre la bascule et le panier.

Les exécuteurs étaient éperdus. Un homme du peuple dit : — Cette guillotine ! tout le monde y perd la tête, le bourreau aussi !

A cette époque, on voyait encore dans les faubourgs, que les dernières élections à l'Assemblée nationale avaient si vivement émus, les noms des candidats populaires charbonnés sur tous les murs. Louis Bonaparte était un de ces candidats. Son nom était mêlé, dans ces espèces de bulletins à ciel ouvert, aux noms de Raspail et de Barbès. Le lendemain de l'exécution, on put voir à tous les coins de rues, partout où l'on rencontrait un de ces écriteaux électoraux, le nom de Louis Bonaparte raturé d'une balafre rouge. Protestation silencieuse, reproche et menace. Doigt du peuple en attendant le doigt de Dieu.

III

LE SUICIDE D'ANTONIN MOINE.

— Avril 1849 —

Antonin Moine, avant février 1848, faisait des figurines et des statuettes pour le commerce.

Figurines et statuettes! nous en étions là. Le commerce a remplacé l'État. Comme l'histoire est vide, l'art est pauvre; comme il n'y a plus de figures, il n'y a plus de statues.

Antonin Moine subsistait assez chétivement de son travail. Pourtant, il avait pourvu à l'éducation de son fils Paul et l'avait fait entrer à l'École polytechnique. Vers 1847, le commerce de luxe, qui contient l'art et la fantaisie, allant déjà assez mal, il avait joint aux figurines des portraits au pastel. Une statuette par-ci, un pastel par-là, il vivait.

Après février, tout manqua à la fois, le fabricant qui voulait un modèle de flambeau ou de pendule, comme le bourgeois qui commandait son portrait. Que faire? Antonin Moine lutta comme il put, usa ses vieux habits, mangea des haricots et des pommes de terre, vendit ses chinoiserries à des bric-à-brac, mit au Mont-de-Piété d'abord sa montre, puis son argenterie.

Il demeurait dans un petit appartement, rue de La Rochefoucauld, n° 8, je crois, au coin de la rue La Bruyère.

Le petit appartement se démeubla lentement.

Après juin, Antonin Moine sollicita une commande du gouvernement. Cela traîna six mois. Trois ou quatre ministres se succédèrent, et Louis Bonaparte eut le temps d'être nommé président. Enfin M. Léon Faucher accorda à Antonin Moine un buste, sur lequel le statuaire pouvait gagner six cents francs. Mais on le prévint que, l'État n'étant pas en fonds, le buste ne serait payé que lorsqu'il serait fait.

La misère arrivait et l'espérance s'en allait.

Antonin Moine dit un jour à sa femme, qui était jeune encore et qui avait quinze ans lorsqu'il l'avait épousée, il lui dit : — Je me tuerai.

Le lendemain, sa femme trouva sous un meuble un pistolet chargé. Elle le prit et le cacha ailleurs. Il paraît qu'Antonin Moine le retrouva.

Sa raison commençait sans doute à se troubler. Il portait toujours sur lui un casse-tête et un rasoir. Il dit un jour à sa femme : — On peut fort bien se tuer à coups de marteau.

Une fois, il se leva et ouvrit la fenêtre si violemment que sa femme se jeta sur lui et le saisit à bras-le-corps.

— Que voulais-tu faire? demanda-t-elle.

— Respirer! Et toi, qu'est-ce que tu me veux?

— Je t'embrasse, dit-elle.

Le 18 mars 1849, c'était, je crois, un dimanche, sa femme lui dit : — Je vais à la messe. Viens-tu avec moi?

Il était religieux, et sa femme, ayant cette surveillance qui aime, le quittait le moins possible.

Il répondit : — Tout à l'heure! et passa dans une pièce voisine qui était la chambre de son fils.

Quelques minutes s'écoulèrent. Tout à coup M^{me} Antonin Moine entendit un bruit pareil à celui d'une porte cochère qui se referme. Mais elle ne s'y trompa pas. Elle tressaillit, et s'écria : C'est cet affreux pistolet!

Elle se précipita dans la chambre où Antonin Moine était entré, puis elle recula avec horreur. Elle venait de voir un corps étendu à terre.

Elle courut éperdue dans la maison, criant au secours. Mais personne ne vint, soit qu'on fût absent, soit qu'on n'entendit pas à cause du bruit de la rue.

Alors elle revint, rentra dans la chambre et s'agenouilla près de son mari. Le coup de pistolet avait emporté presque toute la tête. Le sang ruisselait sur le carreau, il y avait de la cervelle sur les murs et sur les meubles.

C'est ainsi que mourut, marqué par la fatalité, comme Jean Goujon son maître, Antonin Moine, nom qui désormais rappellera deux souvenirs, une mort horrible et un talent charmant.

IV

M MOLE

Le passant qui, dans l'été de 1849, eût rencontré, vers deux heures après-midi, sur le pont de la Concorde, une lourde berline bleue sans laquais, menée par un cocher en capote brune et trainée par deux grands vieux chevaux noirs, eût pu apercevoir, seul et rencogné dans l'angle à droite de cette voiture, un vieillard blême, ridé, à profil d'oiseau, affublé de conserves vertes garnies de taffetas. Un moment après, il eût pu voir cette berline s'arrêter devant la grille de l'Assemblée nationale, la portière s'ouvrir, et s'élaner lestement à terre une espèce de jeune homme en petite redingote noire et en chapeau gris, un stick à la main. Ce vieillard et ce jeune homme, c'était M. Molé.

En entrant à l'Assemblée, M. Molé ôtait ses bésicles.

V

VISITE A L'ANCIENNE CHAMBRE DES PAIRS

Juin 1849.

Les ouvriers qui siégèrent au Luxembourg pendant les mois de mars et d'avril, sous la présidence de Louis Blanc, montrèrent je ne sais quel respect pour cette Chambre des pairs qu'ils remplaçaient. Les fauteuils des pairs furent pris, mais non souillés. Aucune insulte, aucun affront, aucune injure. Pas un velours ne fut déchiré, pas un maroquin ne fut taché. Le peuple tient de l'enfant, il charbonne volontiers sa colère, sa joie et son ironie sur les murs; les ouvriers furent graves et inoffensifs. Ils trouvèrent dans les tiroirs les plumes et les canifs des pairs, et ne firent ni une balafre ni une tache d'encre.

Un gardien du palais me disait : — Ils ont été bien sages.

Ils quittèrent ces places comme ils les avaient prises. Un d'eux seulement grava dans le tiroir de M. Guizot au banc des ministres :

La royauté est abolie.
Vive Louis Blanc!

Cette inscription s'y lit encore.

Les fauteuils des pairs étaient en velours vert rehaussé de galons d'or. Leurs pupitres étaient en acajou revêtu de maroquin, avec tiroirs de chêne, contenant tout ce qu'il fallait pour écrire, mais sans clefs. Au haut de son pupitre, chaque pair avait devant lui son nom imprimé en lettres d'or sur un morceau de maroquin vert incrusté dans le bois. Au banc des princes, qui était à droite derrière le banc des ministres, il n'y avait aucun nom, mais une plaque dorée portant seulement ces mots : *Banc des princes*. — Cette plaque et les noms des pairs furent arrachés, non par les ouvriers, mais par l'ordre du gouvernement provisoire.

Quelques changements furent faits dans les salles qui servaient d'anti-

chambres à l'Assemblée. L'admirable *Milon de Croton* de Puget, qui ornait le vestibule au haut du grand escalier, fut porté au vieux musée et remplacé par un marbre quelconque. La statue en pied de M. le duc d'Orléans, qui était dans le second vestibule, fut mise je ne sais où et remplacée par la statue de Pompée, à la face, aux jambes et aux bras dorés, statue aux pieds de laquelle, selon la tradition, tomba César assassiné. Le tableau des fondateurs de Constitutions, dans le troisième vestibule, tableau où figuraient Napoléon, Louis XVIII et Louis-Philippe, fut enlevé par ordre de Ledru-Rollin et remplacé par une magnifique tapisserie des Gobelins empruntée au Garde-Meuble.

Tout à côté de ce troisième vestibule, se trouve l'ancienne salle de la Chambre des pairs, bâtie en 1805 pour le Sénat. Cette salle, petite, étroite, obscure, supportée par de maigres colonnes corinthiennes, à fûts couleur acajou et à chapiteaux blancs, meublée de pupitres-tablettes et de chaises à siège de velours vert dans le goût empire, le tout en acajou, pavée en marbre blanc, coupée par des losanges de marbre Sainte-Anne rouge, cette salle, pleine de souvenirs, avait été religieusement conservée et servait aux délibérations intimes de la Cour des pairs, depuis la construction de la salle nouvelle en 1840.

C'est dans cette ancienne salle du Sénat que le maréchal Ney avait été jugé. On avait établi une barre à la gauche du chancelier président la Chambre. Le maréchal était derrière cette barre, ayant M. Berryer père à sa droite et M. Dupin aîné à sa gauche, les pieds sur un de ces losanges du pavé, dans lequel, par un sinistre hasard, les dessins capricieux du marbre figuraient une tête de mort. Ce losange a été enlevé depuis et remplacé.

Après février, en présence des émeutes, il fallait loger des soldats dans le palais. On fit de l'ancienne salle du Sénat un corps de garde. Les pupitres des sénateurs de Napoléon et des pairs de la Restauration furent mis au grenier, et les chaises curules servirent de lits de camp aux soldats.

Dans les premiers jours de juin 1849, je visitai la salle de la Chambre des pairs et je la retrouvai telle que je l'avais laissée dix-sept mois auparavant, la dernière fois que j'y siégeai, le 23 février 1848.

Tout y était à sa place. Un calme profond. Les fauteuils vides et en ordre. On eût dit que la Chambre venait de lever la séance depuis dix minutes.
